

Norme en bref

Acupuncture

Au sujet de la Norme en bref

Les Normes en bref sont des ressources éducatives visant à aider les massothérapeutes inscrits (MTI) à déterminer s'ils exercent la profession d'une manière qui satisfait aux attentes énoncées dans les *Normes de pratique* de l'OMTO (2022). Ce document n'est pas une *Norme de pratique* ou un règlement.

Quelles sont quelques-unes des attentes clés de la Norme?

Les attentes clés de la *Norme* comprennent : obtenir l'autorisation de l'OMTO d'exercer l'acupuncture et de pratiquer dans les limites du champ d'application de la profession précisées dans la *Norme de pratique : Acupuncture*. Il y a aussi des attentes relatives au consentement, à la prévention et au contrôle des infections (PCI) et à la gestion des risques.

Pourquoi ces attentes sont-elles importantes?

Les techniques exigeant qu'un professionnel de la santé introduise une aiguille sous la peau d'un(e) client(e) constituent un acte autorisé en vertu de la [Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées](#). Un MTI n'est autorisé à utiliser les techniques d'aiguillement que conformément aux exigences précisées dans la *Norme de pratique : Acupuncture*.

Comment déterminez-vous si vous répondez aux attentes de la Norme?

Voici quelques questions à vous poser pour vous aider à déterminer si vous répondez aux attentes de la *Norme* :

- Quelles sont les étapes à suivre pour obtenir l'autorisation d'exercer l'acupuncture?
- Est-ce que j'exerce l'acupuncture dans les limites du *champ d'application de la profession* ainsi que selon les *Normes de pratique* et tout en respectant la définition de l'acupuncture donnée par l'OMTO?
- Comment mes mesures actuelles de PCI et de gestion des risques se comparent-elles aux attentes de la *Norme*?